



COMMUNE DE LA TRANCHE SUR MER (85)

PLAN VERT

CONTRAT ENVIRONNEMENT LITTORAL

ORIENTATIONS - CHARTE PAYSAGERE - 2013





LEGENDE :

	CONTOURNEMENT		VOIE STRUCTURANTE REQUALIFIEE		LIAISON DOUCE A CREER ET A SECURISER
	LIAISON SECONDAIRES		PISTE CYCLABLE A CREER		ENTREES DE VILLE A REQUALIFIER
	DESSERTES INTER-QUARTIER		LIAISON DOUCE A AFFIRMER		QUARTIER A SIGNALISER
	VOIE STRUCTURANTE A REQUALIFIER		GIRATOIRE A CREER		PARKING A REQUALIFIER
					CAMPINGS



ENTITÉS PAYSAGÈRES

- | | |
|---|---|
|  Plages - littoral |  Planches - jardins vivriers |
|  Bois et forêt domaniale |  Centres urbains anciens |
|  Marais poitevin |  Péri-urbain (après 1945) |
|  Frange urbaine | |

REQUALIFIER LES ESPACES EN RELATION A L'IDENTITE PAYSAGERE CONCERNEE
 TRAVAILLER A L'INTEGRATION PAYSAGERE DES FRANGES URBAINES
 PROPOSER UN PARTENARIAT POUR ÉLABORER UNE CHARTE PAYSAGE ET CLOTURES DES CAMPINGS
 VALORISER LES ENTITES PAYSAGERES LES PLUS FRAGILES DANS LE PLU (PLANCHES)
 VALORISER LES ENTITES LES MOINS FREQUENTES EN SAISON : MARAIS, FORÊT
 CIBLER LES SITES A REQUALIFIER EN FONCTION DES PRIORITES COMMUNALES

DUNE MOBILE - DUNE GRISE :

- 1 - VEGETALISATION BASSE DES AMENAGEMENTS RECENTS POUR FIXATION DU SABLE
- 2 - EVITER LE PHENOMENE DE PIETINEMENT SUR ESPACE DUNAIRE (EROSION AGRAVANTE)
- 3 - CANALISER LES CHEMINEMENTS PIÉTONS DE LA DUNE GRISE POUR LIMITER L'EROSION

**ACCES PLAGES - PARKINGS :**

- 4- REQUALIFIER LES PARKINGS ACCES PLAGES QUI LE NECESSITENT
- 5 - AMENAGEMENT URBAIN ECONOMIQUE D'ENSEMBLE PLUTOT QUE MINI-GIRATOIRE ROUTIER
- 6 - FAVORISER LES SURFACES PERMEABLES POUR LES PARKINGS (MELANGES TERRE-PIERRE)
- 7 - AMENAGER DES ESPACES DE STATIONNEMENT VELOS DE PLUS GRANDE CAPACITE



ESPACES EN FORET DOMANIALE :

- 1 - PRESERVER ET RENOUVELER LES BOISEMENTS DE CHENES VERTS (BOIS PRECIEUX)
- 2 - CLASSER EN ESPACE BOISE CLASSE LES PLUS GRANDS ENSEMBLES DE CHÊNES VERTS
- 3 - REQUALIFIER LE SITE DES FLORALIES EN L'OUVRANT AU PUBLIC TOUT EN EVITANT LES ACTIVITÉS POUVANT METTRE EN PERIL LE BOISEMENT EXISTANT

**BOISEMENTS DE PINS :**

- 4- TRAVAILLER A UNE ENTITE PAYSAGERE COHERENTE
- 5 - FAVORISER LA PLANTATION DE NOUVEAUX PINS DANS LES QUARTIERS ET CAMPINGS «EST»
- 6 - CLASSER DANS LE PLU LES ENSEMBLES BOISES PATRIMONIAUX (PARCS)
- 7 - EVITER LES COUPES RASES LORS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS (PROTECTION LOI PAYSAGE)



MARAIS ET GRAND PAYSAGE :

- 1 - INTEGRER LES FRANGES URBAINES EN LIMITE AVEC LE MARAIS
- 2 - INTEGRER LES CAMPINGS AU GRAND PAYSAGE PAR L'IMPLANTATION DE HAIES
- 3 - REQUALIFIER LES ESPACES AYANT UN IMPACT VISUEL NEGATIF (EX: PIED DU CHATEAU D'EAU)
- 4- MERLON RD46 : ATTENUER LA COUPURE PHYSIQUE ET VISUELLE AVEC LE MARAIS

**MISE EN VALEUR DU MARAIS :**

- 5 - FAIRE DU MARAIS UNE REELLE DESTINATION VELO EN DEVELOPPANT UN ITINERAIRE
- 6 - FAVORISER LE PÂTURAGE COLLECTIF ET SOUTENIR LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES
- 7 - FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DU MARAIS (EXPOS ECOLES...)



CULTURE ET HISTOIRE TRANCHAISE :

- 1 - PROTEGER LES ENSEMBLES DE PLANCHES AU TITRE DE LA LOI PAYSAGE
 - 2 - DEVELOPPER UN CIRCUIT DE DECOUVERTE DE CETTE IDENTITE TRANCHAISE
- ENTRE DUNE ET MARAIS



- 3 - METTRE EN PLACE UNE SIGNALÉTIQUE DIDACTIQUE SUR LE CONTEXTE HISTORIQUE LOCAL
- 4 - FAVORISER LES ACTIONS AUTOUR DE L'ÉCO-JARDINAGE (BOURSE AUX PLANTES, FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT)
- 5 - REACTIVER LES PRATIQUES AUTOUR DES ENGRAIS VERTS / GOEMON (VIA STATION DE COMPOSTAGE)



PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN ET QUALITÉ :

- 1 - RENFORCER LE PARTAGE DE L'ESPACE - LIMITER LES LARGEURS DE BANDES ROULANTES (5,10M)
- 2 - LIBERER D'AVANTAGE D'ESPACES PIETONS EN SAISON ET CONNECTER LES PISTES CYCLABLES
- 3 - REQUALIFIER LE CONTOURNEMENT DU CENTRE BOURG EN UN VERITABLE BOULEVARD URBAIN (AV.SAMSON, RUE RENAN...) EN Y GREFFANT DE MICRO-ZONES DE STATIONNEMENT DE DELESTAGE
- 4 - HARMONISER LE MOBILIER URBAIN (COULEUR - MATERIAUX) ET SUPPRIMER LES SUSPENTES



PRESENCE DU VEGETAL ET PATRIMOINE LITHIQUE :

- 5 - AMENAGER UN RESEAU D'ESPACES OMBRAGES EQUIPES DE MOBILIER URBAIN ADAPTE (VELO, BANCS)
- 6 - INTRODUIRE LE VEGETAL DANS LES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS (TYPE SELON CONTEXTE)
- 7 - PROTEGER LES ARBRES REMARQUABLES ET MURS EN MOELLONS EXISTANTS (PLU)



PARTAGE DE L'ESPACE URBAIN ET QUALITÉ :

- 1 - RENDRE PLUS LISIBLE LA SIGNALÉTIQUE AFIN DE REDUIRE LES DEPLACEMENTS (EN SAISON)
- 2 - METTRE EN PLACE DES REPERES VISUELS PONCTUELLEMENT (ARBRE SIGNAL, AMÉNAGEMENT...)
- 3 - REAMENAGER LA RUE DU PHARE EN UN ESPACE SECURISE
- 4 - HIERARCHISER LES STATIONNEMENTS A L'APPROCHE DES PLAGES (MATERIAUX DIFFERENCIES)



- 5 - FAVORISER LA PLANTATION ARBOREE DES ESPACES PRIVES (PARTENARIAT AVEC LES RIVERAINS)
- 6 - DEGAGER DES ESPACES D'ACCUEIL PLUS GENEREUX AVEC MOBILIER ADAPTE PIÉTON/CYCLES
- 7 - ADOPTER DES TAILLES MOINS STRICTES LORS DE LA TAILLE DES ARBRES



DES ENSEMBLES PATRIMONIAUX A AFFINER :

- 1 - ETENDRE LE SYSTEME «BAS COTES ENHERBES» AUX QUARTIERS RESIDENTIELS
- 2 - PRIVILEGIER LES MELANGES TERRE-PIERRE AUX SURFACES IMPERMEABLES DANS LES AMENAGEMENTS
- 3 - SUPPRIMER LE MOBILIER URBAIN QUI NUIT A L'IMAGE DES PARCS (JARDINIERES, SUSPENTES)
- 4 - EVITER LES AMENAGEMENTS ANECDOTIQUES OU LE VEGETAL NE TROUVE PAS SA PLACE (ROND-POINT)



- 5 - POURSUIVRE LES AMENAGEMENTS ENGAGES SUR L'AXE EST-OUEST (BD DES VENDEENS, DE TASSIGNY)
- 6 - REQUALIFIER SOBREMMENT LES ENTREES DE VILLE ET ENTREES DE CAMPINGS
- 7 - TRAVAILLER EN PARTENARIAT AVEC LES CAMPINGS LA THEMATIQUE DES CLOTURES ET DU PAYSAGE



UNE ARCHITECTURE A FORT IMPACT :

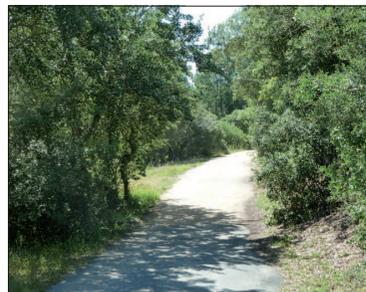
- 1 - TRAVAILLER A UNE MEILLEURE INSERTION DE LA ZONE DANS SON ENVIRONNEMENT
- 2 - VEILLER A UNE COHERENCE DES CONSTRUCTIONS (TYPE CHARTE PARTENARIALE QUALIPARC)
- 3 - GESTION ÉCONOME DU FONCIER PAR UNE IMPLANTATION RAISONNEE, OPTIMISATION DES SURFACES
- 4 - GESTION ECONOMIQUE DE L'ENERGIE ET DES RESSOURCES EN EAU (RECUPERATION)
- 5 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ SUR LES SITES AMENAGES



BOISEMENTS

Feuillus : robinier (9%), chêne pédonculé (2%), autres (3%)

Résineux : chêne vert (10%), pin maritime (76%)



HAIES

Haies de marais

Haie routière

Haie privée en limite de propriété



ALIGNEMENTS

Alignement sur grand axe routier

Alignement sur Avenue structurante

Rare voire inexistant aillours



ARBRES REPERES

Repère dans le paysage, fort impact visuel.

Situés sur parcelles privées

